COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 12 OCTOBRE 2022

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 12 octobre 2022, au Palais de la République.

A l’entame de sa communication, le Chef de l’Etat a magnifié le bon déroulement du Maouloud et a félicité les chefs religieux, le Gouvernement, les forces de défense et de sécurité et les autres services de l’Etat pour l’excellente organisation des célébrations sur l’ensemble du territoire national.     
   
Abordant le renforcement de la souveraineté alimentaire, le Président de la République a rappelé son option d’intégrer le volet « souveraineté alimentaire » aux missions et à l’intitulé du Ministère de l’Agriculture et de l’Equipement rural afin d’asseoir l’extension des surfaces cultivées, l’amplification des productions agricoles et horticoles au regard du volume de nos importations et des modes de consommation.   
   
Dans cette perspective, le Chef de l’Etat a rappelé le caractère interministériel de cette orientation majeure du Plan Sénégal Emergent et a engagé le Ministre en charge de l’Agriculture, sous la supervision du Premier Ministre, d’élaborer, avant fin décembre 2022, une Stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal (SAS), consensuelle, pragmatique et durable.   
   
A cet effet, le Président de la République, a rappelé la nécessité d’une implication opérationnelle des départements ministériels concernés et la mise à profit des travaux de l’Institut de Technologie alimentaire (ITA) pour assurer l’atteinte des objectifs.   
   
Ainsi, le Chef de l’Etat a engagé le Ministre de l’Agriculture à présenter, avant fin novembre 2022 : (i) une nouvelle doctrine d’intervention de la SAED et de la SODAGRI ; (ii) l’évaluation de la distribution du matériel agricole aux producteurs ; (iii) le Programme national d’autosuffisance en riz (PNAR) actualisé.    
              
Enfin, le Président de la République a indiqué aux ministres en charge de l’Agriculture, du Commerce et de l’Industrie, la nécessité d’accélérer l’édification ciblée des magasins de stockage et des unités de transformation des productions en vue de créer, avec le développement des activités du Marché d’Intérêt national (MIN), un écosystème favorable à la souveraineté alimentaire durable du Sénégal.   
   
S’agissant de l’accélération de la  mise en œuvre des Zones économiques spéciales (ZES), des agropoles, des sites et parcs industriels, le Chef de l’Etat a rappelé les différents instruments d’impulsion et de matérialisation de la politique d’industrialisation du Sénégal pour élargir la base productive, renforcer  l’attractivité, l’innovation et les transferts de technologies, ainsi que la création d’emplois dans nombre de secteurs et de localités du pays.   
   
Dans cette dynamique, le Président de la République a invité le Premier Ministre et les ministres en charge de l’Industrie et de l’Economie, à veiller au suivi permanent de la mise en place des zones économiques spéciales (ZES) et de l’exécution des projets d’agropoles et de sites industriels.    
Le Chef de l’Etat a, par ailleurs, indiqué au Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, la nécessité d’évaluer les activités de l’APROSI, tenant compte des ambitions du Sénégal en matière d’industrialisation.    
   
Le Président de la République a, enfin, demandé au Premier Ministre de tenir, avant fin novembre 2022, un Conseil interministériel d’évaluation de la mise en œuvre de la stratégie d’industrialisation du Sénégal.    
   
Abordant le climat social et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l’Etat a évoqué:   
   
•    la décongestion du Port de Dakar avec la nécessité de réunir, dans les meilleurs délais, autour du Premier Ministre, l’ensemble des acteurs portuaires, en vue de l’exécution d’un plan d’urgence ;   
•    la prévention et la sécurité routières avec la tenue prochaine d’une réunion interministérielle, en vue de l’adoption en Conseil des Ministres de nouvelles mesures visant à lutter efficacement contre la recrudescence des accidents ;    
•    la prévention et la gestion des inondations avec l’urgence de faire le point, d’une part, sur les actions déployées à Dakar et dans les autres régions et d’autre part, sur l’élaboration du nouveau programme décennal ;   
•    le programme « XEYU NDAW NI » avec l’impératif de la mise en œuvre du volet recrutement spécial, de l’intégration des 1000 nouveaux volontaires de la consommation et enfin de l’évaluation de l’action des Pôles Emploi et Entreprenariat des jeunes et des femmes installés dans les départements.    
   
Au titre de sa communication, le Premier Ministre a fait le point sur les sujets suivants :   
   
•    les travaux des commissions sur la concertation sur la lutte contre la vie chère ;   
•    les préparatifs de la rentrée universitaire ;   
•    la stratégie nationale de l’Artisanat ;   
•    le mécanisme de soutien à la disponibilité des tenues scolaires ;   
•    la tenue prochaine d’une réunion d’évaluation du programme « XEYU NDAW   
NI ».   
        AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :   
   
•    Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur a fait le point sur la situation internationale ;   
•    Le Ministre de l’Agriculture, de l’Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire a rendu compte de sa visite dans les zones de productions cotonnières ;    
•    Le Ministre de la Santé et de l’Action sociale a fait une communication sur les critères de performance des établissements de santé et le contrat type de performance ;   
•    Le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants a fait une communication sur la célébration de la journée internationale de la femme rurale prévue le 15 octobre 2022 ;   
•    Le Ministre de l’Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique a fait une communication sur la réunion ministérielle préparatoire à la 27ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Kinshasa.   
AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :   
   
Le Conseil a examiné et adopté :    
   
•    Le projet de loi relatif à l'exercice de la chirurgie dentaire et à l'Ordre national des Chirurgiens-Dentistes du Sénégal.   
   
   
AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES :   
   
Le Président de la République a pris les décisions suivantes :   
   
•    Monsieur Yoro Moussa DIALLO, Magistrat, précédemment Conseiller Juridique à la Présidence de la République, est nommé Agent Judiciaire de l’Etat, poste vacant.   
   
•    Monsieur Aymérou GNINGUE, Ingénieur en Génie du Raffinage du Pétrole et   
Pétrochimie, est nommé Président du Conseil d’Administration de la HOLDING SOCIETES DES PETROLES DU SENEGAL (PETROSEN HOLDING SA), poste vacant.   
   
•    Monsieur Papa Ibrahima FAYE, Economiste- financier, précédemment, Directeur du Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Saint- Louis, est nommé Directeur général du Fonds d’Entretien routier autonome (FERA), en remplacement de Monsieur Mamadou FAYE, appelé à d’autres fonctions.   
   
•    Monsieur Mamadou FAYE, Ingénieur en Génie civil, précédemment Directeur général du Fonds d’Entretien routier Autonome (FERA), est nommé Directeur général de la Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP SA), poste vacant.   
   
•    Monsieur Abdoulaye DIOP, Cadre commercial, est nommé Directeur général du Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC), en remplacement de Monsieur Mamadou NDIONE, appelé à d’autres fonctions.   
   
•    Monsieur Mohamadou DIAITE, Inspecteur des Impôts et des Domaines de classe exceptionnelle, précédemment Directeur de l’Administration et du Personnel à la Direction générale des Impôts et des Domaines, est nommé Directeur général de la société nationale « La Poste », en remplacement de Monsieur Abdoulaye bibi BALDE, appelé à d’autres fonctions.   
   
•    Monsieur Chérif BALDE, Physico - Chimiste, Professeur des Universités, précédemment Président du Conseil de Réglementation de l’Agence sénégalaise de Règlementation Pharmaceutique (ARP), est nommé Directeur général du Centre Expérimental de Recherche et d’Etudes pour l’Equipement, en remplacement du Professeur Papa Goumba LO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.   
   
•    Monsieur Ahmadou Bamba KA, Docteur ès Lettres, est nommé Directeur du Centre régional des Œuvres universitaires sociales de Saint- Louis, en remplacement de Monsieur Papa Ibrahima FAYE, appelé à d’autres fonctions.   
   
•    Monsieur Ousseynou DIOP, Professeur des Universités, matricule de solde 665 794/C, est nommé Directeur du Centre régional des Œuvres Universitaires sociales du Sine Saloum.    
   
•    Madame Néné Fatoumata TALL, Titulaire d’un Master 2 en Administration des Affaires, est nommée Coordonnateur national du Programme de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal (PROMISE), poste vacant.   
   
•    Monsieur Yellamine GOUMBALA, Administrateur civil, matricule de solde 608 556/H, est nommé Secrétaire général de l’Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), en remplacement de Monsieur Samba Alassane THIAM, appelé à d’autres fonctions.   
   
•    Monsieur Léonce NZALLY, Administrateur civil principal, précédemment   
Directeur de l’Administration générale et de l’Equipement (DAGE) au Ministère de la Culture et de la Communication, est nommé Directeur de l’Administration générale et de l’Equipement au Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, poste vacant.